

ARRÊTÉ N° 2024/41
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
POUR L'ANNEE 2024

Décision applicable à compter du 1^{er} mai 2024

Le Maire de la Commune Nouvelle de LEVROUX,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;
VU l'arrêté n° 2021/06 du 8 février 2021 portant définition des lignes directrices de gestion ;
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
BOUQUIN Sylvie	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Receveur Municipal.

Article 4 : Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Levroux, le 30 avril 2024

Le Maire,
Alexis Rousseau-Jouhennet





ARRÊTÉ N° 2024/40
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
POUR L'ANNÉE 2024

Décision applicable à compter du 1^{er} mai 2024

Le Maire de la Commune Nouvelle de LEVROUX,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;
VU l'arrêté n° 2021/06 du 8 février 2021 portant définition des lignes directrices de gestion ;
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
WILLEMS Gaëlle	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2e classe

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Receveur Municipal.

Article 4 : Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Levroux, le 30 avril 2024

Le Maire,
Alexis Rousseau-Jouhennet